

RÉSERVATION DES SALLES GEORGES HILLAIRITEAU

Réservation auprès du Service Evènementiel et Vie Associative de la Commune d'Aizenay

Demande à réaliser au moins 1 mois avant la date souhaitée et 1 an au plus tôt

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom de l'association :

Nom et Prénom du demandeur :

Adresse postale :

Téléphone : Mail :

Chaque mention est obligatoire.

DÉTAILS DE LA RÉSERVATION

Nature de la réservation :

Type de réservation : ☐ Réservée aux adhérents ☐ Ouverte au public ☐ Payante à l'entrée

Date(s) : Du/...../..... À h..... AU/...../..... À h.....

Les salles peuvent être louées à la demi-journée (9h à 14h et 14h à 2h du matin) ou à la journée (9h à 2h du matin).

Chaque utilisateur doit inclure les temps d'installation, de rangement et de nettoyage dans sa demande de réservation.

S'agissant d'une réservation effectuée dans le cadre d'une sépulture civile, la durée maximale de réservation est de 5h00.

Nombre de personnes participantes (organisateurs, prestataires, bénévoles et public inclus) :

Chaque mention est obligatoire.

DEMANDE

Capacité totale du site : 365 personnes

☐ **SALLE 1 - Capacité : 185 pers. debout - 90 pers. assises**

25 tables rectangles, une table ronde, 104 chaises, 12 chaises anciennes et un bar équipé de 3 réfrigérateurs, un micro-ondes, une cafetière, une plaque à induction, une plaque électrique, 6 pichets à eau, 90 tasses, 160 verres à pied, 65 verres à eau
Accès par la porte de derrière située à côté du bar.

☐ **SALLE 2 - Capacité : 90 pers. debout - 50 pers. assises**

16 tables rectangles, une table ronde, 64 chaises, un tableau Velléda et une brosse (crayon à prévoir par l'utilisateur)

☐ **SALLE 3 - Capacité : 90 pers. debout - 50 pers. assises**

6 tables rectangles, 20 chaises et un rouleau de moquette

☐ **SONORISATION - Accessible uniquement en salle 1 et 2**

RESPONSABILITÉ

Chaque réservation doit être accompagnée d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile de l'association valable à la date de la réservation.

Madame / Monsieur

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

- S'engage à notifier les anomalies.

- S'engage à lire le mémento sécurité situé dans le hall et près du bar de la salle 1.

Signature du demandeur :

Le À

Encart réservé à la Commune :

☐ Demande accordée ☐ Gratuit ☐ Payant :€

☐ Demande refusée (à motiver) :

Par Monsieur le Maire ou son

représentant :

Le :

Si votre demande est validée, la clé de la salle est à récupérer la veille en mairie et à remettre en mairie aux heures d'ouverture.

**TARIFS 2025 DES ASSOCIATIONS POUR L'UTILISATION
DES SALLES GEORGES HILLAIRITEAU – AIZENAY**

Associations agésinates à partir de la 2ème utilisation dans un but lucratif	
Ensemble des salles (journée)	260 €
Ensemble des salles (journée suppl. consécutive)	200 €
Ensemble des salles (demi-journée)	156 €
Salle 1 (journée)	151 €
Salle 1 (journée suppl. consécutive)	100 €
Salle 1 (demi-journée)	96 €
Salle 2 ou 3 (journée)	71 €
Salle 2 ou 3 (journée suppl. consécutive)	60 €
Salle 2 ou 3 (demi-journée)	50 €
Pénalité pour non remise en état des locaux ou défaut de nettoyage à l'issue de la réservation (tarif horaire)	50 €

Associations dont le siège n'est pas situé à Aizenay	
Ensemble des salles (journée)	1000 €
Ensemble des salles (demi-journée)	492 €
Salle 1 (journée)	619 €
Salle 1 (demi-journée)	371 €
Salle 2 ou 3 (journée)	155€
Salle 2 ou 3 (demi-journée)	123 €
Assemblée générale copropriétés (limitée à 2h)	90 €
Pénalité pour non remise en état des locaux ou défaut de nettoyage à l'issue de la réservation (tarif horaire)	50 €